



la Lettre de Françoise Laborde

Sénatrice PRG de la Haute-Garonne



RETOUR SUR

les élections européennes

L'Union européenne trouve son origine dans la volonté des dirigeants politiques d'après-guerre de créer un espace de paix et de stabilité politique.

Les élections européennes sont donc l'occasion de rappeler ce rôle protecteur et fédérateur : Europe des libertés fondamentales, jamais acquises, comme l'a démontré le vote récent d'une loi en Espagne qui revient sur le droit à l'IVG, Europe de la recherche et de l'innovation, Europe de la connaissance avec le programme ERASMUS, à destination des étudiants, Europe des fonds structurels au service des projets des collectivités territoriales... Pour la première fois, le Parlement issu du suffrage doit élire début juillet le Président de la Commission Européenne, c'est une avancée démocratique importante.

Mais, beaucoup reste encore à faire pour construire une Europe sociale, une Europe fiscale, ou encore une Europe de l'énergie, face aux enjeux de la mondialisation. C'est sous l'impulsion de cette Europe-là que reviendra la croissance de demain. C'est bien dans ce but que je me suis battue pour la liste conduite par Virginie ROZIERE(*), PRG, en vue « **d'infléchir la construction européenne, pour une Europe qui préserve notre modèle social, harmonise les législations nationales et lutte contre le dumping social.** Virginie incarne le renouvellement et l'engagement au service des valeurs de solidarité et d'humanisme. Elle saura les porter, et représenter notre région et nos concitoyens au Parlement Européen.»

*(voir photo en p.4)

Elles étaient seulement 74 en 2008, soit 18% au lieu de 12.5%. Cette progression est à saluer !

éditorial

POUR UN VÉRITABLE ACTE 3 DE LA DÉCENTRALISATION

Le Président de la République vient de préciser les contours de la nouvelle réforme territoriale, confirmant les craintes de nombreux élus et citoyens.

Sur le plan de la méthode, tout d'abord, il y aurait à redire tant sur la précipitation avec laquelle a été annoncée cette réforme, que sur les arbitrages relatifs aux fusions de régions, parfois au mépris des réalités géographiques, historiques et sociologiques.

Sur le calendrier aussi. Les deux textes de loi présentés en Conseil des ministres, le 18 juin, seront débattus dès juillet par le Sénat. L'un prévoit la **reconfiguration de la carte des régions et le report des élections régionales et départementales, fin 2015**. Le second portera sur la **nouvelle organisation territoriale, les compétences des régions et des intercommunalités**. Les départements, échelons privilégiés de la proximité et de la solidarité, se verraient vidés de leurs compétences puis supprimés en 2020, après une hypothétique modification de la Constitution. Je crains, qu'une fois le pouvoir éloigné des citoyens, la qualité du service public ne s'en ressente.

L'annonce de cette suppression a d'autant plus surpris que le Parlement avait voté, en mai 2013, une loi modifiant le mode de scrutin départemental, introduisant le binôme et imposant un redécoupage des cantons. Lors de son examen, au Sénat, je m'étais mobilisée contre cette modification. De même, la clause générale de compétences pour les départements et les régions, supprimée en 2010, avant d'être rétablie dans la loi MAPAM, début 2014, devrait être à nouveau abrogée. Ces tergiversations traduisent un manque de vision, alors que les élus et les collectivités ont avant tout besoin de visibilité et de stabilité. La carte de l'intercommunalité serait elle aussi bouleversée, avec un seuil minimal de population fixé à 20.000 habitants, avec des exceptions pour les zones de montagne.

L'argument qui s'inscrit en creux – déjà utilisé sous la présidence de Nicolas Sarkozy – revient à prétendre que les élus coûtent cher et que leur diminution, voire leur suppression, serait un gage de meilleure gestion et une source d'économies. Je n'approuve pas ce raisonnement qui est celui des populistes. Néanmoins, tout comme j'ai voté en faveur de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, pour adapter cette architecture aux défis de notre temps, je souscris à l'objectif d'améliorer notre organisation territoriale et de déterminer les compétences de chaque collectivité territoriale, ainsi que leur relation avec l'Etat. Cela devrait avoir pour effet de simplifier la prise de décision et de mieux clarifier les responsabilités de chaque échelon.

En matière d'organisation décentralisée de notre république, de multiples chantiers pourraient ainsi être lancés : ressources et autonomie financière des collectivités ; amélioration des mécanismes de péréquation ; présence des services publics sur l'ensemble du territoire.

Je suis favorable à une réforme conciliant proximité, lisibilité et efficacité au service de nos concitoyens. C'est la position que je défendrai, lors de l'examen des deux textes de loi au Sénat, pendant la session extraordinaire de juillet.

Bonne lecture !
Françoise Laborde

LE CHIFFRE :

107 C'est le nombre de femmes élues Maires le 30 mars dernier, en Haute-Garonne.



La Taxe CCFE rétablie au bénéfice des communes, grâce au RDSE

C'est à l'unanimité, -suffisamment que le Sénat a adopté deux propositions de loi de mon groupe, le RDSE. La 1^{ère} porte sur la réforme des procédures de révision d'une condamnation pénale définitive et la 2^{nde} vise à rétablir la perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) au bénéfice des communes de plus de 2000 habitants. Revenant sur les dispositions de la loi de finances rectificative pour 2013, elle prévoit qu'à partir des impositions dues au titre de l'année 2015, la TCCFE sera perçue systématiquement par le syndicat intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publi-

que d'électricité. Jugeant cette modification brutale, dans un contexte déjà contraint pour les finances locales, en particulier communales, notre groupe a voulu revenir à la situation antérieure. S'il n'a pas vocation à trancher sur la question du meilleur choix pour une taxation de l'électricité, ce texte vise, de façon pragmatique, à rétablir cette ressource pour ne pas fragiliser davantage les communes concernées. De son côté, le gouvernement s'est engagé à mener une réflexion sur le financement de la transition énergétique. D'ici là, **il était important de maintenir les communes et les syndicats d'électrification dans leur rôle d'aménagement du territoire. La Commission européenne**

semble favorable à l'instauration de taux uniques, au moins à l'échelle régionale, et à la perception de taxes sur l'électricité, au profit des Autorités Organisatrices de la Distribution d'Électricité, les AODE (révision de la directive du 27/10/13 sur la taxation des produits énergétiques et de l'électricité). La TCCFE n'étant pas affectée pour les communes urbaines, rien n'oblige à ce qu'elle soit perçue par les AODE. La petite loi adoptée au Sénat doit être votée à l'Assemblée nationale avant d'entrer en vigueur. **Les députés du groupe RRDP (Radical, Républicain, Démocrate et Progressiste) y veilleront, malgré l'avis contraire du Gouvernement.**

RYTHMES SCOLAIRES

Une question toujours sensible malgré les avancées

Au fil des années les ministres se suivent et la question des rythmes scolaires reste toujours aussi sensible. C'est vrai pour ce gouvernement comme pour les précédents. **Mais c'est l'intérêt des enfants et seulement l'intérêt des enfants qui doit avant tout nous guider.**

La nouvelle organisation des rythmes scolaires vise à mieux répartir le temps d'enseignement sur la semaine en tenant compte des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants. L'objectif est d'améliorer la réussite de tous à l'école primaire.

Dès la rentrée 2013, les communes ont fourni un énorme effort de réorganisation du temps, particulièrement en Haute Garonne où 72 % avaient déjà adopté le travail du mercredi matin. Toutes devront être en ordre de marche et appliquer les 5 matinées obligatoires en septembre 2014 (les 28 % manquantes en Haute Garonne ont déposé leurs dossiers).

Pour certaines communes, la mise en place des activités périscolaires génèrent

- des coûts supplémentaires mais des fonds sont mis à disposition *
- des difficultés d'organisation ; le décret Hamon du 7 mai dernier en assouplit l'application et permet de regrouper les activités sur une demie journée (le vendredi après midi ne semble par opportun car contre-productif la veille d'un week end) ou deux créneaux d'1 heure 30 (option préconisée dans le cadre de la mutualisation des emplois d'intervenants pour ces activités).

* Lire l'article complet sur mon site avec le travail de la Mission commune d'information, les dispositions du fonds d'amorçage et les 18 recommandations du rapport non publié.

LE SÉNAT A VOTÉ, J'AI VOTÉ

Comptes bancaires inactifs fonds d'assurance en déshérences

Le Sénat a définitivement adopté, à l'unanimité, le 3 juin, les conclusions de la Commission Mixte Paritaire sur la proposition de loi relative aux **comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence**. J'ai voté en faveur de ce texte juste. Il renforce le droit de propriété des épargnants comme le préconisait la Cour des Comptes dans une enquête menée sur «les avoirs bancaires et les contrats d'assurance-vie en déshérence». Ce texte crée une **obligation de recensement annuel des comptes bancaires inactifs** et de **transfert des avoirs** à la Caisse des dépôts et consignations (CDC). **Il renforce les obligations de recherche et d'information des assureurs** et instaure un dispositif spécifique pour les coffres forts en déshérence. Il reprend les dispositions suivantes : plafonnement des frais précomptés aux souscripteurs de contrats d'assurance vie ; obligation pour **les établissements de paiement et de monnaie électronique de rechercher les titulaires de comptes dé-cédés**, par consultation du répertoire national d'identification des personnes physiques **mais aussi de publier le nombre et l'encours des contrats inactifs maintenus dans leurs livres** et d'assurer la conservation des informations relatives à ces comptes ; **possibilité pour les ayants droit**, s'ils apportent la preuve du décès du titulaire du compte, **d'avoir accès au Fichier national des comptes bancaires et assimilés ; extension aux institutions de prévoyance de l'obligation de recherche des bénéficiaires des contrats d'assurance sur la vie**. La Caisse des dépôts et consignations s'assurera que les droits des titulaires des comptes et de leurs ayants droit soient bien respectés.

* Le texte entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016, à l'exception des dispositions de l'article 5 bis et II - III de l'art. 7 bis qui seront en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

AVENIR de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

La première lecture du projet de loi s'est terminée, le 15 avril dernier, au Sénat. Il a été adopté par 175 voix pour (PS, Ecologistes, RDSE et CRC) et 135 voix contre (UMP), le groupe UDI UC s'est abstenu. L'Assemblée nationale doit désormais examiner le texte en 2^e lecture. J'ai déposé plusieurs amendements relatifs à la forêt ou encore à

la reconnaissance des méthodes de culture biologique dont 4 ont finalement été adoptés, sur un total de 52 déposés par le groupe RDSE. Ils visent, par exemple, à **instaurer une comptabilité analytique des activités des SAFER**, ou encore à **préciser les règles d'attribution des biens de section à vocation agricole, à créer des**

zones d'exclusion des loups, à réserver l'élargissement de l'accès à la matrice cadastrale aux producteurs forestiers. Plusieurs d'entre eux ont été satisfaits par l'adoption d'autres amendements comme celui sur le **suivi, la diffusion et la réutilisation des résultats des GIEE qui doivent être assurés par les organismes**

de développement agricole ou encore, sur la **réservation des aides aux GIEE aux seules actions en faveur de l'agriculture ou sur l'élargissement du registre des actifs agricoles aux pluriactifs.** Le rétablissement du régime spécifique existant pour les opérations de rétrocession effectuées par les SAFER a pour conséquence

l'agrandissement ou la concentration d'exploitation, selon un seuil fixé par le schéma directeur régional. En outre, un amendement déposé par des sénateurs RDSE vise à tirer les conséquences du texte sur les Établissements publics territoriaux de bassin.

Lire la suite sur mon site rubrique développement durable, agriculture

LUTTE contre le dumping social

J'ai participé aux débats du Sénat, le 6 mai, relatifs à la proposition de loi de lutte contre les fraudes et les abus constatés lors des détachements de travailleurs et la concurrence déloyale. Ce texte, où il est question d'Union européenne, vise à transposer la directive d'exécution sur le détachement de travailleurs dans le cadre d'une prestation de services. Mon groupe, le RDSE, a fait voter un **amendement à l'article 6 autorisant les juges à prononcer comme peine complémentaire, l'inscription sur une liste noire, des entreprises et des prestataires de services condamnés à une amende au moins égale à 15 000 euros pour des infractions constitutives de travail illégal.** Cet amendement vise à supprimer ce seuil afin que toute entreprise, condamnée au titre du travail illégal, soit inscrite sur la liste noire, quel que soit le montant de l'amende.

Lire la suite de mon intervention sur mon site

LAÏCITÉ actualités

PARIS
L'Observatoire de la Laïcité dont je suis membre vient de publier son 1^{er} rapport annuel, à consulter sur mon site, tout comme les guides de références juridiques précieux pour les élus, Guide pratique sur les collectivités locales, publié sous ma responsabilité ou

encore Guide sur le fait religieux dans l'entreprise.

TOULOUSE
Pierre COHEN, ancien maire de Toulouse, et son conseil municipal, avait créé **le Conseil de la Laïcité de la ville de Toulouse.** J'avais accepté d'en faire partie et je viens d'écrire au nouveau

maire, Jean-Luc MOUDENC, pour qu'il pérennise cette instance utile aux toulousains pour apporter des solutions aux problématiques qui se posent pour les toulousains et aux solutions qu'on peut leur apporter.

Voir la rubrique laïcité de mon site et infos sur le colloque Femmes et laïcité

DEVOIR DE MEMOIRE les femmes résistantes à l'honneur au Sénat



La Délégation aux Droits des Femmes a organisé, à l'occasion de la 1^{ère} Journée nationale de la Résistance, le 27 mai dernier, un **colloque consacré aux « Femmes dans la Résistance », afin de sortir ces héroïnes de l'anonymat.** J'ai eu l'honneur de présenter le parcours de Mme Brigitte GROS, devenue sénatrice après la guerre. Retrouvez en ligne les témoignages poignants de ces femmes, mémoires vivantes, émouvantes, d'une force et d'un courage stupé-



Mme PÉRIÈS-MARTINEZ, ex agent de liaison Armée secrète de Haute-Savoie.

Mme CHOMBART-DE-LAUWE, Pdte de la Fondation pour la mémoire de la Déportation.

Mme FLEURY, Association Nationale des déportées et internées de la Résistance

Mme GOLDET, ex sénatrice, co-fondatrice du Planning familial.

fiant. Je suis très fière de leur avoir rendu, avec tout le Sénat, un hommage appuyé et vous invite à prendre connaissance des vidéos en ligne sur mon site, à diffuser largement auprès des jeunes générations.

BRAVO



Bravo à nos deux nouveaux députés européen élus pour représenter la circonscription du grand Sud Ouest au Parlement européen :
Virginie ROZIERE, PRG
Eric ANDRIEU, PS.

23/01/14



Colloque du 23 janvier 2014 : La Laïcité, un enjeu pour les femmes à la lumière des révolutions du monde arabe.

E-CIGARETTE

Demande de classification unique des produits délivrant de la nicotine



Question écrite n°10210 (30/01/2014), posée à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, sur la **nécessité de l'instauration d'une classification unique pour l'ensemble des produits délivrant de la nicotine dans le cadre d'une réduction ou d'un arrêt du tabagisme.**

En 2011, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé rappelait que « la nicotine est classée substance «très dangereuse» par l'OMS » et que « la réglementation du médicament encadre l'utilisation de produits de substitution nicotinique par une exposition à la nicotine limitée et contrôlée. **Les solutions de**

recharge «e-liquides» contiennent des quantités de nicotine plus ou moins importantes et même en concentration inférieure à 20 mg/ml, elles peuvent conduire à des effets indésirables graves, notamment chez les enfants, en cas d'exposition cutanée ou orale accidentelle».

En raison de l'impact physiologique de la nicotine sur le corps, la **cigarette électronique doit être réglementée comme un médicament, au même titre que l'ensemble des substituts nicotiniques et doit satisfaire aux mêmes exigences de**

sécurité, d'efficacité et de qualité afin de protéger efficacement les consommateurs.

Ce mode d'administration fournit la nicotine à des taux comparables à ceux d'autres substituts nicotiniques. Un statut médicamenteux de la e-cigarette impliquerait une classification homogène et une réglementation comparable pour tous les produits délivrant de la nicotine en support à la réduction ou à l'arrêt du tabagisme. S'appliquerait ainsi une pharmacovigilance, permettant une surveillance continue après la mise sur le marché, une veille sanitaire, à l'instar

de la réglementation applicable aux traitements de substitution nicotinique. Ce statut permettrait de minimiser les risques d'une porte d'entrée, pour les mineurs et les non-fumeurs... C'est pourquoi, je lui ai demandé d'instaurer une classification unique pour l'ensemble des produits délivrant de la nicotine.

Au moment où nous rédigeons cette lettre d'information, la Ministre de la Santé a fait des déclarations mettant en garde sur la nocivité de ce substitut à la cigarette et a annoncé qu'une éventuelle interdiction était à l'étude.

SAGES FEMMES
un quotidien pas rose layette

Question d'actualité – 21/02/2014 – posée à la ministre des Affaires sociales et de la Santé, sur **le mouvement social des sages-femmes, entamé depuis quatre mois**, qui couronne une revendication vieille de plus de vingt ans. Les sages-femmes, dont le quotidien n'est pas «rose layette», réclament la revalorisation de leur place dans le système de santé.

20 000 sages-femmes et maïeuticiens accompagnent les femmes, pendant et

après, leur grossesse, particulièrement au cours de leur accouchement. Même si leur importance dans le parcours de santé des femmes n'est plus à démontrer, ces professionnels sont parfois considérés comme de simples supplétifs. La création d'un statut médical spécifique de sages-femmes des hôpitaux au sein de la fonction publique hospitalière (FPH) est nécessaire. Il convient de saluer cette écoute, car bien des gouvernements, par le passé, étaient restés sourds et passifs sur ce dossier.

Lire la suite sur mon site et la réponse de la Ministre.



VOTE blanc et vote obligatoire

Question écrite posée au Ministre de l'intérieur sur la mise en œuvre de la loi n° 2014-172 du 21 février 2014, visant à reconnaître le vote blanc aux élections. **Un premier bilan de l'application de cette nouvelle législation, à l'occasion des élections européennes du 25 mai 2014, impose de prendre des mesures de clarification et d'explication.**

Alors que 245 531 votes nuls et 546 601 votes blancs ont été comptabilisés, lors de ces dernières élections, la mise en œuvre de ladite loi a fait l'objet d'approximations lors des opérations de vote et de dépouillement (taille des bulletins acceptés, statut des enveloppes vides). Cette situation nuit à la reconnaissance du vote blanc et si elle devait perdurer, elle remettrait en cause le sens que le législateur a voulu lui donner.

En outre, l'absence de bulletin blanc pro-format et la présence, dans plusieurs circonscriptions, de listes intitulées « citoyens du vote blanc » ont contribué à semer le trouble auprès des électeurs.

Afin de remédier à cette confusion, j'ai demandé quelles mesures le gouvernement entendait prendre pour que, d'une part, des bulletins de vote blanc pro-format soient mis à disposition des bureaux de vote et que, d'autre part, des instructions soient prises pour interdire l'usage des termes « vote blanc » dans l'intitulé des listes électorales déposées auprès des préfetures. Enfin, j'ai demandé qu'une information soit ce sujet.

Voir aussi sur mon site ma question écrite au gouvernement demandant l'instauration du vote obligatoire.

IEP financement inégalitaire

Question écrite – 20/02/2014 – sur la **répartition inégale de la dotation accordée aux instituts d'études politiques.** Dans un contexte de diminution de la dotation globale de fonctionnement de l'ensemble des IEP, de grandes disparités apparaissent entre les sommes attribuées à ces différents établissements. Ainsi, la dotation allouée à la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) et qui bénéficie quasi exclusivement à l'IEP de Paris, est largement supérieure à celles affectées aux IEP de province, en nombre de postes comme en dotation globale de fonctionnement. Un rapport de 2012 de la Cour des comptes relève la « gestion défailiante » de la FNSP.

Voir la réponse du Ministre sur mon site

Les invitations sont nombreuses et les choix parfois difficiles à arbitrer. Sachez tout de même que toutes les sollicitations ne me parviennent pas. Aussi, je vous encourage à faire parvenir vos invitations à mon secrétariat par mail qui ne manquera pas de préserver le créneau quand se sera possible : f.laborde@senat.fr

à la une DE L'AGENDA



20 et 21 mai VISITE DANS LE DÉPARTEMENT Visites dans les cantons de Boulogne sur Gesse, Barbazan et Saint Béat, ...

21 mars VISITE DANS UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE Rencontre avec les élèves des classes de 1^{er} du lycée Le Ferradou à Blagnac

19 mars CONCERT À LA MÉMOIRE DES VICTIMES DE MOHAMED MERAH A la Halle aux grains en présence du Premier Ministre d'alors, M. AYRAULT

20 février INAUGURATION DE LA MAISON DES SCIENCES À TOULOUSE avec la ministre, Mme PAU LANGEVIN, Ministre déléguée à la réussite éducative. Une initiative pleine de promesses !

2 février COMMÉMORATION DU 70^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'ASSASSINAT DE FORAIN FRANÇOIS VERDIER

1^{er} février TOULOUSE DÉFEND L'IVG Françoise Laborde, vice-présidente de la DDDF, participait sous la pluie à la manifestation de soutien en faveur du droit à l'avortement, organisée à Toulouse, par solidarité avec les femmes espagnoles dont le pays vient de voter des restrictions au droit à l'IVG. **La sénatrice refuse le retour des aiguilles à tricoter et des pratiques barbares toujours dramatiques, et trop souvent fatales, pour la santé des femmes en France et en Europe.** Elle défend le droit des femmes à disposer de leur corps.



au cœur DES TERRITOIRES DE LA HAUTE-GARONNE

1^{ER} MARS Visite du Musée Aéroscopia et du site d'assemblage Airbus par Sylvia PINEL, alors Ministre du Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat. C'est pour encourager le tourisme de découverte économique que Sylvia Pinel s'est rendue à Blagnac pour visiter les installations du futur musée Aéroscopia qui sera dédié à l'aéronautique et permettra ainsi la découverte de ce secteur économique qui représente le premier atout de ce territoire. A cette occasion, elle a aussi visité les équipements des industriels Airbus et ATR.



12 MAI Assemblée générale annuelle de l'AMRF 31. Le Maire de Saint Martory, Raoul RASPEAU, (à gauche sur la photo) accueillait ce soir là, dans sa commune, les membres de l'AMRF 31 pour l'Assemblée Générale annuelle. Parmi les nombreux points à l'ordre du jour de cette réunion, figuraient le renouvellement du bureau et l'élection de 4 nouveaux membres. De nombreux élus ont répondu présents à l'invitation de leur Président, René SAVELLI. Les maires tout récemment élus ont ainsi pu faire la connaissance de leurs collègues.

25 FÉVRIER Visite de la Mission Commune d'information sur les ESPE à Toulouse. Avec mes collègues sénateurs membres de la Mission, j'ai visité l'ESPE de l'Académie de Toulouse et rencontré les personnels en présence de Mme la Rectrice Hélène BERNARD et de Jacques-Bernard MAGNER, sénateur membre de la commission Culture. (cf : rapport adopté le 3 juin à consulter sur le site du Sénat).



15 ET 16 FÉVRIER Clôture du Festival de création audiovisuelle de Bagnères de Luchon. C'est un rendez-vous incontournable tant au niveau local que national, le Festival de création audiovisuelle de Bagnères de Luchon rassemble chaque année de nombreux participants : festivaliers, réalisateurs, acteurs, ... tous satisfaits de pouvoir profiter des stations de ski pyrénéennes en même temps que des projections des films en compétition. (photo : Louis FERRE, Maire de Bagnères de Luchon).

7 MAI GPE et coopération France Japon. Avec Bertrand AUBAN, Président du GPE, dont je suis également Vice Présidente, nous avons reçu au Sénat, en marge du Forum annuel de l'OCDE, une délégation de parlementaires japonais venus en France pour choisir le système GALILEO, conçu à Toulouse, comme outil de prévention des risques de tsunami, dans leur pays. C'est aussi le 50^{ème} anniversaire de l'adhésion du Japon à l'OCDE. La délégation japonaise était conduite par M. NIKAI, président de la Commission du budget, ex ministre de l'Economie et du Commerce extérieur (METI). Les questions abordées ont concerné le rôle des satellites dans la prévention et la gestion des catastrophes naturelles.

14 ET 15 AVRIL GPE et Conférence Européenne Interparlementaire sur l'Espace à Toulouse. Organisée sous la présidence de la France et du Groupe des Parlementaires sur l'Espace (GPE), la 16^{ème} Conférence s'est tenue en présence de Geneviève FIORASO, Secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche et de Bertrand AUBAN, président du GPE. Ce forum permanent créé en 1999 pour faciliter la coopération interparlementaire dans le secteur spatial, l'échange d'informations sur les activités spatiales et la compréhension mutuelle des politiques nationales et des enjeux du secteur spatial européen. L'Agence Spatiale Européenne soutient activement cette conférence.

13 MAI Christian PRUDHOMME, Directeur du Tour de France, était reçu au Sénat par le Président du groupe des Amis du Tour de France, François FORTASSIN, et ses membres à l'occasion de sa promotion au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur. **Agenda d'été** : le Tour de France passera en Haute Garonne, le mardi 22 juillet à Bagnères de Luchon qui accueillera l'arrivée de l'étape et le lendemain, mercredi 23, le départ sera lancé depuis Saint-Gaudens, la course traversera alors les cantons de Barbazan et Saint Bât avant de rejoindre les Hautes Pyrénées.



...à vos agendas

ORDRE DU JOUR DU SÉNAT

En juin – Session parlementaire ordinaire 2013/2014

Principales thématiques débattues :

Economie sociale et solidaire, conclusions de la mission commune d'information sur le sport professionnel et les collectivités territoriales (RDSE), Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ), **les territoires ruraux et la réforme territoriale**, Sobriété, transparence et concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Nocivité du diesel pour la santé, Création de sociétés d'économie mixte à opération unique, Nationalisation des sociétés concessionnaires d'autoroutes et affectation des dividendes à l'agence de financement des infrastructures de transports, Mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.



En Juillet – Session parlementaire extraordinaire 2013 / 2014

Textes de lois sur la prévention de la récidive et à l'individualisation des peines, **Réforme des collectivités territoriales**, Projet de loi de Finance rectificative 2013, Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociales rectificative 2013.

... toujours à l'écoute des élus

Comme vous le savez déjà, je parcours régulièrement notre département afin de venir à votre rencontre. Si vous souhaitez **organiser une réunion dans votre commune ou au sein de votre intercommunalité**, vous pouvez contacter ma collaboratrice Sandrine Da Paré-Magueur pour convenir d'une date au **05 61 13 28 90**.

LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE A QUOI CA SERT ?

Voici la répartition des 160.000 Euros alloués pour l'exercice 2013 :

✖ Communes

- Rieumes** : Travaux de rénovation de la halle
- Cassagnabère-Tournas** : Rénovation de façades de bâtiments communaux
- Saint-Mamet** : Construction du nouvel Hôtel de Ville
- Gourdan-Polignan** : Achat d'un camion pour les services techniques
- Gagnac** : Achat de panneaux d'information municipale lumineux
- Le Grès** : Achat de mobilier urbain
- Miremont** : Réalisation d'un terrain de pétanque
- SIVOM de la Saudrune** : Réalisation d'outils pédagogiques scolaires pour la station d'épuration
- Seyre** : Travaux pour la future maison des associations
- Puymaurin** : Réhabilitation d'un logement communal

✖ Associations

- Festival des Uraquoises** : Aide au budget pour l'organisation du festival annuel
- Toulouse Baroque** : Aide dans le cadre du festival Passe ton Bach d'abord
- Assosciences** : Aide au budget pour l'organisation de conférences
- OCCE 31** : Participation au voyage scolaire à Paris de classes de 1^{ères} du Lycée de Fonsorbes
- Action Femmes 31** : Aide au budget de l'association
- Elan gymnique de Blagnac** : Aide à l'achat de matériel adapté pour enfants handicapés

la Lettre de Françoise Laborde

Sénatrice PRG de la Haute-Garonne

TOULOUSE :

Sandrine DA PARE-MAGUEUR

Tél. 05 61 13 28 90

116, avenue des Minimes – 31200 TOULOUSE

Fax. 05 34 41 14 37 – f.laborde@senat.fr

PARIS :

Florence FAYE

Tél. 01 42 34 30 73

15, rue de Vaugirard – 75291 PARIS Cedex 06

Fax. 01 42 34 40 19 – f.laborde@senat.fr

COMITE DE REDACTION :

Marc INQUIMBERT

Tél. 01 42 34 30 73

www.francoiselaborde.fr

Abonnez-vous à la lettre d'information